

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

**CENTRE DE TRAITEMENT
MULTIFILIERES DE DECHETS
MENAGERS**

Document n° **EVE – PRE – MD – 0 039 A**

Date d'émission : 16/03/2011

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier : Rajout d'une 4^{ème} ligne de tri primaire

1. Rappel du projet :

Le centre de tri est composé de 3 lignes de tri. Chaque ligne permet de récupérer les métaux ferreux et non ferreux et de séparer les déchets en deux fractions. La fraction supérieure à 200 mm est dirigée vers l'UVE, la fraction inférieure à 200 mm vers l'UVO. De plus la ligne de tri numéro une est équipée pour pouvoir récupérer les corps creux en polyéthylène. Conformément à la DSP la capacité du centre de tri est de 105 t/h ce qui permet de trier sur 12 h de travail effectuées en deux postes 1260 t.

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications : Les déchets comportent énormément de matelas, films plastiques, draps, couvertures et divers objets encombrants tel que containers, fourche de moto, etc.. Ces déchets non conformes nous contraignent à arrêter les lignes de tri pour débarrasser les trémies, les trommels et les convoyeurs. En moyenne les lignes de tri sont arrêtées 3 heures par jour uniquement pour évacuer ces déchets. Ces arrêts diminuent la production de déchet trié, génèrent des heures supplémentaires pour le personnel d'exploitation et de maintenance et nous obligent à réaliser les opérations de nettoyages des trommels la nuit. L'adjonction d'une ligne supplémentaire de 50 t/h permettrait de pouvoir réaliser des travaux d'entretien et de nettoyage de jour sur chaque ligne, de secourir les autres lignes en cas de panne ou de déchirure de bande, d'alimenter d'une manière plus régulière la fosse de l'incinérateur et les BRS.

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT
MULTIFILIERES DE DECHETS
MENAGERS

Document n° EVE – PRE – MD – 0 039 A

Date d'émission : 16/03/2011

3. Description de la modification proposée : Installation d'une 4^{ème} ligne de tri primaire d'un débit de 50 t/h comportant :

- Une trémie d'alimentation avec son tapis alimentateur
- Un trommel de maille 400 mm
- Un convoyeur acheminant les déchets dans un trommel à maille de 200 mm
- Un convoyeur acheminant les déchets de fraction supérieure à 200 mm vers le tapis d'alimentation de l'UVE
- Un convoyeur acheminant les déchets de fraction inférieure à 200 mm vers les convoyeurs des BRS.

4. Incidence sur les autres parties du projet : Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON
- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

6. Impacts sur :

- | | |
|---|-----|
| • ÉTUDES | Non |
| • MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS | Non |
| • MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS | Non |
| • PERFORMANCE | Oui |
| • EXPLOITATION | Oui |
| • GARANTIES | Non |
| • SÉCURITÉ | Non |